

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénehen

N° 2026-07-02

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/08/2026

L'an deux mille vingt-six le 06 août à 19 heures 45, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, maire.

Date de convocation : 03 août 2026

Présents : MMES Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Sophie PERSONNE ; Catherine COLLIN ; Stéphanie KERMARREC

MRS Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND ; Romain PERRON ; PERCEOIS Gaëtan, DENHEZ Adrien,

Absents ayant donné pouvoir : Isabelle THÉON pouvoir à Mme Monique LE CREN

Absent non excusé : M. Christophe COMBEAU

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h05

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Secrétaire : MME Monique LE CREN

TRAVAUX – VALIDATION DE MARCHÉ POUR LE LOT 5 « REMANIAGE DE LA COUVERTURE EN ARDOISE » DE L'ÉCOLE AR MILAD DE LANVINGEN

Une procédure de marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a donc été lancée. La date limite de remise des offres a été fixée au 06 août 2026 à 12h00.

Deux entreprises ont déposé une offre :

- CLOIREC COUVERTURE
- ARGOAT COUVERTURE

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 06 août 2026 à 19h, afin d'analyser les offres et proposer un candidat au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ATTRIBUER le marché relatif aux travaux de remaniage de la couverture en ardoise à l'entreprise ARGOAT COUVERTURE proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit 85 054.50 € HT

- AUTORISER à signer le marché correspondant et de procéder à sa mise au point en vue de la notification,

- METTRE que les crédits sont inscrits au budget 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le 06 août 2026

Le Maire,

Monique LE CREN